

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2025

Date de convocation : 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Etaient présents ou représentés :

Nom	Prénom	Présents	Absents	Procurations
HÉRAULT	Bertrand	x		
REVERDY	Philippe	x		
CANTON	Ingrid		x	
ANCELIN /GIRARD	Emilie		x	
AUBOYER	Carole	x		
BOSSIS	François		x	
COURTOIS	Jean-Marie	x		
DAUGER	François	x		
PAINAULT	Stéphane	x		
PÉTONNET	Anne-Marie	x		
ROUSSEAU	Nadège	x		
CM en exerc.	11			
Quorum	6			
Présents	8			
Votants	8			

Secrétaire de séance : Philippe REVERDY

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 12/2025

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 13/2025

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 14/2025

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET TRANSPORTS

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Transports de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 15/2025

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET MULTI-COMMERCE

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget Multi-Commerce de la commune de Vernon ;
DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 16/2025

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
 Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	81 373.59 €
- un excédent reporté de :	309 916.31 €
Soit un excédent cumulé de :	391 289.90 €
- un excédent d'investissement de :	3 407.05 €
- un déficit des restes à réaliser de :	5 124 €
Soit un besoin de financement de :	1 716.95€
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
Excédent d'exploitation au 31/12/2023 :	391 289.90 €
Affectation en réserve (1068)	1 716.95 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	389 572.95 €
Excédent d'investissement reporté (001)	3 407.05 €

Délibération n° 17/2025

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET TRANSPORTS

Rapporteur : Bertrand HERAULT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
 Constatant que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	455.78 €
- un excédent reporté de :	2927.31 €
Soit un excédent cumulé de :	3 383.09 €
- un excédent d'investissement de :	44 220.64 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	44 220.64 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
Excédent d'exploitation au 31/12/2024 :	3 383.09 €
Affectation en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 383.09 €
Excédent d'investissement reporté (001)	44 220.64 €

Délibération n° 18/2025**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT****Rapporteur : Bertrand HERAULT**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €
- un déficit reporté :	2 940.62 €
Soit un déficit cumulé de :	2 940.62 €
- un déficit d'investissement de :	68 988.85 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	68 988.85 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
Déficit d'exploitation au 31/12/2024 :	2 940.62 €
Affectation en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 940.62 €
Déficit d'investissement reporté (001)	68 988.85 €

Délibération n° 19/2025**Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET MULTI-COMMERCE****Rapporteur : Bertrand HERAULT**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le CFU fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 509.61 €
- un excédent reporté :	11 590.96 €
Soit un excédent cumulé de :	9 081.35 €
- un excédent d'investissement de :	24 311.92 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	24 311.92 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
Excédent d'exploitation au 31/12/2024 :	9 081.35 €
Affectation en réserve (1068)	0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	9 081.35 €
Excédent d'investissement reporté (001)	24 311.92 €

Délibération n° 20/2025**Objet : FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRIMITIF 2025****Rapporteur : Bertrand HERAULT**

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitre avec rapidité, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57.
Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du montant des dépenses réelle de chaque section, pour l'exercice comptable 2024.

La proposition est soumise aux votes de l'assemblée.
A la majorité des membres présents, la proposition est adoptée.

Délibération n° 21/2025

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

<u>Investissement dépenses/recettes</u>	268 631.00€
<u>Fonctionnement dépenses/recettes</u>	1 111 042.95 €

Délibération n° 22/2025

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET TRANSPORTS

Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

<u>Investissement dépenses/recettes</u>	47 270.64 €
<u>Fonctionnement dépenses/recettes</u>	34 383.09 €

Délibération n° 23/2025

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT

Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

<u>Investissement dépenses/recettes</u>	137 977.70 €
<u>Fonctionnement dépenses/recettes</u>	98 998.50 €

Délibération n° 24/2025

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET MULTI-COMMERCE

Rapporteur : Bertrand HERAULT

L'assemblée a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement dépenses/recettes	35 203.92 €
Fonctionnement dépenses/recettes	25 647.35 €

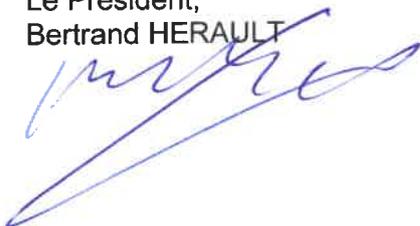
Questions diverses :

La séance est levée 20h30

Liste récapitulative des délibérations

N° d'Ordre	Libellés
12/25	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET COMMUNAL
13/25	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT
14/25	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET TRANSPORTS
15/25	APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET MULTI-COMMERCE
16/25	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET COMMUNAL
17/25	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET TRANSPORTS
18/25	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT
19/25	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET MULTI-COMMERCE
20/25	FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRIMITIF 2025
21/25	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE
22/25	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET TRANSPORTS
23/25	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT
24/25	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET MULTI-COMMERCE

Le Président,
Bertrand HERAULT



Le secrétaire,
Philippe REVERDY

